

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. **GENERALE**

A/42/313 S/18888 3 juin 1987

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/

FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE Quarante-deuxième session Points 25, 50, 51, 62, 63, 64, 66, 73, 74 et 83 de la liste préliminaire* ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS **NUCLEAIRES** ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME GENERAL DE PAIX ET

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

DE SECURITE INTERNATIONALES

INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE Ouarante-deuxième année

Lettre datée du 29 mai 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Une réunion du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle s'est tenue à Berlin les 28 et 29 mai 1987.

La réunion a adopté un communiqué et des documents relatifs à la doctrine militaire des Etats signataires du Traité de Varsovie, ainsi qu'aux moyens de venir à bout du sous-développement et d'instaurer un nouvel ordre économique international.

^{*} A/42/50 et Corr.1.

A/42/313 S/18888 Prançais Page 2

J'ai l'honneur de vous transmettre les documents de la réunion (voir annexe), que je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre de points 26, 50, 51, 62, 63, 64, 66, 73, 74 et 83 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Ministre adjoint des affaires étrangères,

(Signé) Harry OTT

ANNEXE

Communiqué de la réunion du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie

Les 28 et 29 mai 1987 a eu lieu à Berlin une réunion du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle. Ont pris part à cette réunion :

Pour la République populaire de Bulgarie: Todor Jivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, chef de la délégation; Guéorgui Atanassov, membre du Bureau politique du Comité central du PCB, Président du Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie; Dobri Djourov, membre du Bureau politique du Comité central du PCB, Ministre de la défense populaire de la République populaire de Bulgarie; Milko Balav, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du PCB; Petyr Mladenov, membre du Bureau politique du Comité central du PCB, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie;

Pour la République populaire hongroise : Janos Kadar, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste ouvrier hongrois, chef de la délégation; György Lazar, membre du Bureau politique du Comité central du PSOH, Président du Conseil des ministres de la République populaire hongroise; Matyas Szürös, Secrétaire du Comité central du PSOH; Peter Varkonyi, membre du Comité central du PSOH, Ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise; Ferenc Karpati, membre du Comité central du PSOH, Ministre de la défense de la République populaire hongroise;

Pour la République démocratique allemande : Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, chef de la délégation; Willi Stoph, membre du Bureau politique du Comité central du SED, Président du Conseil des ministres de la RDA; Herman Axen, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du SED; Egon Krenz, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du SED, Vice-Président du Conseil d'Etat de la RDA; Heinz Kessler, membre du Bureau politique du Comité central du SED, Ministre de la défense nationale de la RDA; Günter Mittag, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du SED, Vice-Président du Conseil d'Etat de la RDA; Oskar Fischer, membre du Comité central du SED, Ministre des affaires étrangères de la RDA;

Pour la République populaire de Pologne ; Mojciech Jaruzelski, Premier Secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, chef de la délégation; Zbigniew Messner, membre du Bureau politique du Comité central du POUP, Président du Conseil des ministres de la République populaire de Pologne; Jozef Czyrek, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du POUP; Marian Orzechowski, membre du Bureau politique du Comité central du POUP, Ministre des affaires étrangères de la

République populaire de Pologne; Florian Siwicki, membre du Bureau politique du Comité central du POUP, Ministre de la défense nationale de la République populaire de Pologne;

Pour la République socialiste de Roumanie : Nicolas Ceausescu, Secrétaire général du Parti communiste roumain, Président de la République socialiste de Roumanie, chef de la délégation; Constantin Dascalescu, membre du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, Premier Ministre du Gouvernement de la République socialiste de Roumanie; Ion Stoian, membre suppléant du Comité politique exécutif et Secrétaire du Comité central du PCR; Vasile Miles, membre suppléant du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, Ministre de la défense nationale de la République socialiste de Roumanie; Ioan Totu, membre suppléant du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie; Gheorghe Caranfil, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République socialiste de Roumanie en RDA;

Pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques : M. S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, chef de la délégation; A. A. Gromyko, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; N. I. Ryjkov, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, Président du Conseil des ministres de l'URSS; E. A. Chevardnadze, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, Ministre des affaires étrangères de l'URSS; S. L. Sokolov, membre suppléant du Bureau politique du Comité central du PCUS, Ministre de la défense de l'URSS; V. A. Medvediev, Secrétaire du Comité central du PCUS;

Pour la République socialiste tchécoslovaque : Gustave Husak, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de Tchécoslovaquie, Président de la République socialiste tchécoslovaque, chef de la délégation; Lubomir Strougal, membre de la présidence du Comité central du PCT, Président du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque; Vasil Bilak, membre de la présidence et Secrétaire du Comité central du PCT; Milos Jakes, membre de la présidence et Secrétaire du Comité central du PCT; Bohuslav Chnoupek, membre du Comité central du PCT, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque; Milan Vaclavik, membre du Comité central du PCT, Ministre de la défense nationale de la République socialiste tchécoslovaque.

A la réunion assistaient également le maréchal de l'Union soviétique V. G. Koulikov, commandant en chef des forces armées unifiées des Etats signataires du Traité de Varsovie, et Herbert Krolikowski, Secrétaire général du Comité politique consultatif, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande.

1. Les participants à la réunion ont analysé la situation en Europe et dans le monde. Ils sont d'avis que le développement dans le monde, les changements dans les relations internationales, l'interdépendance accrue des Etats, le progrès scientifique et technique et les armes d'une puissance destructrice inouïe exigent une nouvelle manière de penser, une nouvelle approche des questions de la guerre et de la paix, du désarmement et d'autres problèmes compliqués globaux et régionaux.

En même temps, ils rendent nécessaire l'abandon de la doctrine de la "dissuasion nucléaire" selon laquelle les armes nucléaires garantiraient prétendument la sécurité des Etats. Une guerre nucléaire ne connaîtrait pas de vainqueurs. Aussi les Etats signataires du Traité de Varsovie réaffirment-ils leur conviction que la tâche la plus importante consiste à empêcher une guerre, à la bannir une fois pour toutes de la vie de l'humanité, à sauvegarder la paix dans le monde. Il importe de mettre un terme à la course aux armements et de passer à des mesure concrètes de désarmement, notamment sur le plan nucléaire, qui visent le désarmement complet et général. La réalisation de cet objectif exige l'action conjointe de tous les Etats, de toutes les forces de paix, une confiance plus grande dans les relations entre les Etats, notamment entre ceux appartenant à différents systèmes sociaux, et entre leurs alliances militaro-politiques ainsi que la compréhension des inquiétudes, des objectifs et des intentions de l'autre partie sur le plan militaire.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie déclarent à nouveau que leur doctrine militaire a un caractère défensif et qu'elle part de la nécessité de maintenir l'équilibre des forces militaires au niveau le plus bas possible et de l'utilité de réduire les potentiels militaires à un niveau suffisant, nécessaire pour la défense. Ils ont adopté un document qui sera publié, relatif à ce problème.

- 2. Les participants à la réunion estiment qu'il est dorénavant possible de réaliser les démarches pratiques suivantes dans le domaine du désarmement nucléaire, afin d'empêcher l'humanité de glisser vers une catastrophe nucléaire :
 - Conclure immédiatement un accord sur le démantèlement de tous les missiles américains et soviétiques de portée moyenne en Europe sur la base de l'arrangement de principe de Reykjavik. Une fois cet accord signé, les missiles soviétiques déployés sur les territoires de la RDA et de la République socialiste tchécoslovaque, en réponse à l'implantation de missiles américains de portée moyenne en Europe occidentale, seront retirés de ces pays en accord avec leurs gouvernements.
 - Démanteler simultanément les missiles tactico-opérationnels soviétiques et américains en Europe et ouvrir des négociations sur ces missiles qui sont stationnés dans l'est de l'Union soviétique et sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.
 - Résoudre le problème des armes nucléaires tactiques, y compris les missiles tactiques en Europe, dans le cadre de négociations multilatérales et dans l'esprit de l'initiative de Budapest des Etats signataires du Traité de Varsovie.
 - Convenir d'une réduction radicale des armes stratégiques offensives tout en affermissant le régime du traité ABM. Les Etats socialistes alliés se prononcent en faveur d'une réduction de moitié des armes stratégiques offensives de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique en l'espace de cinq ans ainsi que de négociations sur des réductions ultérieures de ces armes.

Interdire totalement les essais d'armes nucléaires comme démarche prioritaire pour mettre fin à la mise au point, à la fabrication et au perfectionnement des armes nucléaires, pour les réduire et les liquider. Les Etats signataires du Traité de Varsovie proposent d'entamer sans délai des négociations d'envergure en vue de parvenir à des accords dans ce domaine.

Les participants à la réunion se prononcent résolument contre le déploiement d'armements dans l'espace, pour le strict respect du traité ABM et pour la conclusion d'accords sur l'interdiction de systèmes antisatellites et d'armes de la catégorie "espace-Terre" ainsi que sur l'empêchement de la course aux armements dans l'espace. L'espace doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, comme le veut le bon sens, et au bénéfice de l'humanité dans son ensemble.

Les dirigeants des Etats socialistes alliés se sont prononcés en faveur de l'élaboration de "dispositions clefs" en vue d'accords soviéto-américains sur les armes stratégiques offensives et de l'affermissement du régime du traité ABM et des essais d'armes nucléaires. Outre la signature d'un traité sur les missiles de portée moyenne, ces dispositions clefs pourraient faire l'objet d'un arrangement soviéto-américain au niveau le plus élevé et servir de base à la préparation d'accords soviéto-américains juridiquement contraignants.

Selon les Etats signataires du Traité de Varsovie, il importe que tous les Etats d'Europe, notamment les membres des deux alliances, fournissent un apport actif au désarmement nucléaire et à la réussite des négociations dans ce sens. Ils s'emploient de leur mieux à la conclusion d'accords concrets bilatéraux et multilatéraux pour faire disparaître, d'ici à la fin du siècle, les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive.

- 3. Les Stats représentés à la réunion sont pour la liquidation la plus rapide des armes chimiques. Ils réaffirment qu'ils sont prêts à mener à terme encore cette année l'élaboration d'une convention internationale sur leur interdiction et sur la destruction des stocks de ces armes ainsi que de la base industrielle permettant leur production. A cet égard, ils rappellent la déclaration qu'ils ont adoptée le 25 mars 1987 à Moscou.
- 4. Ils ont discuté des possibilités de réaliser le programme soumis en juin 1986 par les Etats signataires du Traité de Varsovie et prévoyant jusqu'au début des années 90, une réduction de 25 à des forces armées et des armements conventionnels en Europe. De telles réductions devraient se faire simultanément et conjointement avec celles des moyens nucléaires tactiques. Parallèlement aux réductions proposées, les participants à la réunion estiment qu'il est nécessaire d'élaborer de nouvelles mesures pour passer jusqu'en l'an 2000 à des réductions encore plus substantielles des forces armées, des armements et des dépenses militaires.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie estiment que l'apaisement de la confrontation militaire en Europe doit être un processus ininterrompu, un équilibre au niveau le plus bas possible devant être garanti à chaque étape. Compte tenu de l'asymétrie sur le plan des forces armées des deux parties en Europe qui s'explique

par des facteurs historiques, géographiques et autres, ils déclarent qu'ils sont prêts à remédier, au cours des réductions, au déséquilibre existant aujourd'hui dans certains domaines, et cela de telle sorte que la partie qui a l'avantage dans un domaine le réduise en conséquence. Le processus de réduction des forces armées et des armements irait de pair avec une réduction correspondante des dépenses militaires des Etats.

Les Etats représentés à la réunion s'adressent à tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en leur proposant d'organiser une rencontre des ministres des affaires étrangères qui devrait arrêter l'ouverture de négociations d'envergure sur la réduction radicale des forces armées et des armements conventionnels ainsi que des armements nucléaires tactiques en Europe tout en diminuant les dépenses militaires en conséquence. Dans le cadre de ces négociations, on devrait examiner une série de mesures prioritaires en rapport avec la réduction de la confrontation militaire et la prévention du risque d'une attaque par surprise, avec le retrait bilatéral des armes offensives les plus dangereuses de la zone de contact direct des deux alliances militaires ainsi qu'avec la réduction de la concentration des forces armées et des armements dans cette zone à un minimum convenu.

Le meilleur forum pour examiner des questions serait la seconde étape de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Dans le même temps, d'autres variantes sont possibles pour examiner les questions du désarmement surtout dans le cadre du processus paneuropéen, y compris la convocation d'un forum spécifique.

Les Etats socialistes alliés accordent une grande importance aux consultations informelles à Vienne entre représentants des pays de l'OTAM et ceux du Traité de Varsovie qui doivent contribuer à l'élaboration d'un mandat pour de futures négociations.

Réaffirmant leur bonne volonté et dans l'intérêt de la création des meilleurs conditions pour de futures négociations, les Etats signataires du Traité de Varsovie se déclarent disposés, en ce qui concerne le développement de leur potentiel militaire, à faire preuve d'une extrême retenue, à ne pas augmenter, sur la base d. la réciprocité, les forces armées et les armements conventionnel- et à proclamer pour la durée d'un ou deux ans un moratoire sur les dépenses d'armement. Ils appellent les pays de l'OTAN à procéder à la même approche.

5. Les Etats signataires du Traité de Varsovie accordent une grande importance aux démarches destinées à réduire la confrontation militaire et à augmenter la sécurité dans certaines régions d'Europe, à la création de zones sans armes nucléaires et sans armes chimiques dans les Balkans, au centre et au nord du continent. Ils réaffirment résolument leur désir de voir réalisées le propositions soumises dans ce sens par la République démocratique allemande, la République socialiste tchécoslovaque, la République socialiste de Roumanie et la République populaire de Bulgarie.

A/42/313 S/18888 Français Page 8

Conformément aux propositions de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie de créer un corridor sans armes nucléaires le long de la ligne séparant le Traité de Varsovie et l'OTAN sur une largeur de 300 kilomètres (150 km de chaque côté), toutes les armes nucléaires, sur la base de la réciprocité, devraient être retirées de ce corridor, c'est-à-dire les munitions nucléaires, y compris les mines nucléaires, les missiles tactico-opérationnels et tactiques, l'artillerie atomique, les forces aériennes tactiques d'artaque porteuses d'armes nucléaires ainsi que les batteries de missiles sol-air pouvant servir à l'emploi d'armes nucléaires.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie se prononcent également en faveur de la poursuite et de l'approfondissement du dialogue multilatéral sur la création d'une zone sans armes nucléaires et sans armes chimiques dans les Balkans.

Les Etats représentés à la réunion soutiennent totalement le plan soumis par la République populaire de Pologne pour réduire les armements et accroître la confiance en Europe centrale. Sa réalisation serait un facteur important pour affermir la paix et la stabilité sur le continent.

6. La réalisation des mesures de désarmement serait garantie par un système de contrôle efficace répondant au contenu des mesures de désarmement et comprenant des inspections in situ. Etant donné que lors du passage au désarmement réel, le contrôle devient l'un des moyens les plus importants pour garantir la sécurité, les Etats signataires du Traité de Varsovie se prononcent en faveur de l'élaboration d'un complexe de mesures les plus strictes pour vérifier la réduction des armements dans toutes les étapes.

Le contrôle de la réduction des missiles nucléaires doit être garanti partout - sur les lieux de démontage et de destruction des missiles, sur les polygones d'essai et les bases militaires, et aussi dans les pays tiers, dans les centres d'instruction, les dépôts ainsi que dans les usines de fabrication d'Etat et privées.

Dans le domaine des armements conventionnels, l'objectif recherché serait, parallèlement aux mesures de contrôle du processus de réduction proprement dit, le contrôle des activités militaires des forces armées restantes après la réduction.

7. Les Etats représentés à la réunion ont examiné le déroulement de la rencontre de Vienne des représentants des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est entrée dans la phase importante de l'élaboration d'accords généralement acceptables. Ils ont affirmé leur résolution de contribuer de toutes leura forces à sa conclusion couronnée de succès. Les participants à la rencontre devraient prendre des décisions substantielles et équilibrées qui faciliteraient des progrès réels dans le désarmement, l'affermissement de la confiance et le développement des relations entre les Etats participants dans les domaines politique, économique et humanitaire, et ce sur la base solide et fiable de tous les principes de l'Acte final d'Helsinki. Ils sont

contre la division du continent en blocs militaires antagonistes et souhaitent leur dissolution simultanée, le bon voisinage et la coopération dans l'édifice européen commun.

Les Btats représentés à la réunion sont convaincus que la rencontre proposée des ministres des affaires étrangères des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourrait faciliter non seulement l'ouverture de négociations sur la réduction des forces armées et des armements conventionnels en Europe, mais aussi la solution d'autres questions relatives à la sécurité et à la coopération en Europe.

Les participants à la réunion ont convenu d'un commun accord qu'une paix durable et une coopération de bon voisinage en Europe ne peuvent être garanties qu'avec le respect des réalités territoriales et politiques existant sur le continent. Les activités de forces revanchardes, notamment en République fédérale d'A? lemagne, et l'encouragement du revanchisme, où que ce soit, sont contraires aux intérêts de la détente et de la sécurité, à l'esprit et à la lettre de l'Acte final d'Helsinki. A l'avenir aussi, nous nous opposerons par tous les moyens à de telles activités.

Les intérêts de la paix, de la création d'un climat de confiance, de respect mutuel et d'amitié entre les peuples exigent qu'il soit mis fin à la politique de l'hostilité entre eux et à toutes les tentatives visant à attiser l'anticommunisme, à propager le racisme, à recourir à la discrimination sous quelque forme que ce soit ainsi qu'à la diffusion de thèses chauvines et nationalistes.

8. Les Etats signataires du Traité de Varsovie sont disposés à rechercher des voies permettant de faire avancer la occpération économique, scientifique et technique avec tous les pays sur la base de l'avantage réciproque. Ils se prononcent pour l'élimination des obstacles qui freinent les échanges commerciaux et économiques et pour l'approfondissement des relations économiques entre les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ce qui encouragerait l'affermissement de la détente, de la sécurité et de la paix en Europe.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie sont pour une vaste coopération dans le domaine humanitaire. Ils sont convaincus que tout doit être fait pour garantir le droit de l'homme à la vie et au travail dans la paix et la liberté, l'entière réalisation des droits politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels dans leur intégralité et leur interdépendance tout en respectant la souveraineté des Etats.

9. Les Btats représentés à la réunion réaffirment leur ferme détermination de rechercher un système global de paix et de sécurité internationales, qui devrait impliquer aussi bien les domaines militaire et politique que les domaines économique et humanitaire. Une action conjointe dans le domaine de l'écologie s'intégrerait aussi dans cet effort. Un tel système de sécurité aboutirait à l'édification d'un monde sans armes nucléaires, dans lequel le recours à la force ou à la menace serait exclu et où les relations entre les peuples seraient organisées dans l'esprit du respect mutuel, de l'amitié et de la coopération.

L'initiative des pays socialistes vise à surmonter la confrontation dans l'approche et à faire triompher dans les relations internationales des normes civilisées ainsi qu'une atmosphère de publicité, d'ouverture et de confiance.

Les participants à la réunion se sont félicités du vaste échange d'opinions qui vient de commencer à l'Organisation des Nations Unies sur ces questions. Ils se prononcent pour la poursuite et le développement du dialogue constructif dans toutes les directions et à tous les niveaux afin de passer à des mesures concrètes destinées à créer les conditions de paix matérielles, politico-juridiques, morales et psychologiques à la réalisation pratique de la sécurité pour tous. Ils expriment l'espoir que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies fournira un apport important à cet objectif. L'Organisation des Nations Unies pourrait garantir efficacement le système global de la paix et de la sécurité internationales.

Les Etats représentés à la réunion ont insisté sur la nécessité que tous les Etats respectent strictement les principes de l'indépendance nationale et de la souveraineté, du non-recours à la force ou à la menace, de l'intangibilité des frontières et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des litiges, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité des droits et des autres principes et buts énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki ainsi que d'autres normes généralement admises des relations internationales.

10. Les dirigeants des Etats signataires du Traité de Varsovie ont procédé à un échange d'opinions sur les foyers de tension et de conflit dans le monde. Ils ont réaffirmé leur décision de contribuer activement à leur règlement politique équitable par voie de négociations.

Une conférence internationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, aurait une grande importance pour le règlement global de la situation du Proche-Orient et la garantie d'une paix durable dans cette région. La création d'un comité préparatoire réunissant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et toutes les parties intéressées pourrait être une démarche pratique en direction de la convocation d'une telle conférence.

Il serait dans l'intérêt de la paix mondiale de mettre un terme dans les meilleurs délais au conflit entre l'Iraq et l'Iran et de résoudre les problèmes litigieux par la négociation, compte tenu des intérêts légitimes des deux Etats et sur la base des normes généralement admises du droit international.

Les participants à la réunion se sont félicités de la création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud. Ils sont persuadés que l'affermissement de la paix dans la péninsule coréenne, la solution politique de tous les conflits et problèmes dans le Sud-Est asiatique, par voie de négociations et sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté de chaque pays, et le développement de rapports de bon voisinage et de coopération dans cette région du monde serviraient les intérêts de la sécurité internationale.

Ils ont déclaré leur soutien à la politique de la réconciliation nationale en Afghanistan ainsi qu'à un règlement politique, dans les meilleurs délais, de la situation autour de l'Afghanistan sur la base de la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays ét du respect de son indépendance et de sa souveraineté. Ils ont exprimé leur intérêt de voir se réaliser dans les meilleurs délais l'accord soviéto-afghan sur le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan dans le cadre d'un règlement politique.

Les Etats représentés à la réunion ont réaffirmé leur solidarité avec la lutte des peuples d'Afrique australe contre l'impérialisme, le colonialisme et la politique raciste d'apartheid ainsi qu'avec la lutte que mène le peuple namibien sous la direction de la SWAPO pour sa libération et une vraie indépendance. Ils condamnent énergiquement les activités agressives de la République sud-africaine contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et des autres Etats voisins indépendants.

Les participants à la réunion ont déclaré leur total soutien aux efforts déployés pour trouver un règlement politique équitable en Amérique centrale. Ils se sont prononcés pour la cessation des activités agressives à l'encontre du Nicaragua et pour la reconnaissance du droit de n'importe quel peuple de déterminer librement, sans ingérence extérieure, les voies de son développement politique et économique.

Les participants à la réunion ont analysé une série d'aspects de la situation économique dans le monde, dont des questions en rapport avec la suppression du sous-développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ils ont adopté un document, qui sera publié, relatif à ces questions.

11. Il a été procédé à la réunion à un échange de vues détaillé sur le développement de la coopération des Etats socialistes alliés. La réunion a donné une appréciation positive du travail du Comité des ministres des affaires étrangères et du Comité des ministres de la défense depuis la réunion du Comité politique consultatif de Budapest, et a défini leurs tâches pour l'avenir.

Dans la discussion de questions relatives à l'action conjointe dans le cadre du Traité le Varsovie, les participants à la réunion se sont prononcés pour que la coopération dans le domaine de la politique étrangère prenne un plus grand dynamisme, pour que ses mécanismes continuent de se perfectionner et pour que les principes de l'égalité des droits et de la responsabilité commune dans le système des relations politiques entre les Etats alliés soient strictement respectés. Ils estiment qu'il est nécessaire, dans l'intérêt d'une ligne concertée en matière de politique étrangère, d'accroître l'activité et l'initiative de chacun des Etats alliés dans les affaires internationales.

Il a été convenu dans cet ordre d'idées de créer un groupe multilatéral de représentants des Etats signataires du Traité de Varsovie chargé d'assurer de manière opérationnelle les échanges d'informations.

A/42/313 S/18888 Français Page 12

Il a également été convenu de constituer une commission spécifique des Etats signataires du Traité de Varsovie sur les questions du désarmement, réunissant des représentants des ministères des affaires étrangères et des ministères de la défense nationale, pour échanger des vues et des informations sur les questions de la limitation des armements et du désarmement, surtout dans le domaine nucléaire, ainsi que pour discuter des initiatives des Etats alliés et élaborer des propositions communes dans ce domaine. La constitution de la commission vise à accroître la participation active de tous les Etas signataires du Traité de Varsovie aux efforts communs déployés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Le Comité politique consultatif a adopté une résolution sur le rapport soumis par le commandant en chef des Forces armées unifiées du Traité de Varsovie sur les travaux pratiques du commandement.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et de coopération fraternelle. Elle a montré l'identité de vues sur toutes les questions examinées.

La République démocratique allemande, hôte de la réunion, se chargera de la diffusion des documents à d'autres Etats et aux organisations internationales.

Selon le principe de la rotation, la prochaine réunion du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie se tiendra à Varsovie. Henryk Jaroszek, représentant de la République populaire de Pologne, Vice-Ministre des affaires étrangères, a été nommé secrétaire général du Comité politique consultatif pour la prochaine période.

La doctrine militaire des Etats signataires du Traité de Varsovie

Dans les conditions actuelles, il importe de plus en plus de bien comprendre les objectifs et intentions militaires tels que les définissent les doctrines militaires des Etats et les alliances militaro-politiques.

Compte tenu de la nécessité de bannir une fois pour toutes la guerre de la vie de l'humanité, de mettre un terme à la course aux armements, d'exclure le recours à la force militaire, d'affermir la paix et la sécurité et de réaliser le désarmement général et complet, les Etats signataires du Traité de Varsovie ont décidé d'exposer les principes de leur doctrine militaire.

Cette doctrine est à la base des activités de l'Organisation du Traité de Varsovie et reflète l'identité des objectifs militaro-politiques de ses Etats membres ainsi que de leurs doctrines militaires nationales.

Ŧ

La doctrine militaire du Traité de Varsovie, tout comme les doctrines militaires de chaque Etat signataire, est subordonnée à la mission de n'admettre aucune guerre, qu'elle soit menée avec des armes nucléaires ou des armes conventionnelles. Il est dans la nature de leur système social que les Etats socialistes n'ont jamais lié et ne lieront jamais leur avenir à la solution de

problèmes internationaux par des moyens militaires. Ils s'emploient à la solution de tous les différends internationaux par la voie exclusivement pacifique, par des moyens politiques. A l'ère nucléo-spatiale, le monde est devenu trop fragile pour la guerre et la politique de la force. Compte tenu de l'accumulation d'un immense potentiel de destruction, l'humanité est confrontée à la question de sa survie. Une guerre mondiale, et nucléaire de surcroît, aurait des conséquences catastrophiques non seulement pour tous les pays impliqués dans le conflit, mais aussi pour la vie sur terre en général.

La doctrine militaire des Etats signataires du Traité de Varsovie a un caractère exclusivement défensif.

Elle considère que dans les conditions du monde d'aujourd'hui, le règlement de différends par des moyens militaires est absolument inadmissible. La nature de cette doctrine consiste en ceci :

Jamais, et en aucun cas, les Etats signataires du Traité de Varsovie ne commenceront des actions militaires contre un Etat ou une alliance d'Etats quels qu'ils soient, s'ils ne sont pas eux-mêmes victimes d'une agression armée.

Ils ne recourront jamais les premiers à l'emploi de l'arme nucléaire.

Ils n'élèvent augune revendication territoriale, que ce soit à l'égard d'un Etat européen que d'un Etat non européen.

Ils ne considèrent aucun Etat et aucun peuple comme leur ennemi. Ils sont prâts à établir des relations avec tous les Etats du monde sur la base du respect mutuel des intérêts de sécurité et des principes de la coexistence pacifique.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie déclarent qu'ils fondent rigoureusement leurs relations internationales sur le respect des principes de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la renonciation à la forze ou à la menace d'y recourir, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des litiges, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité des droits et des autres principes et objectifs tels qu'ils sont inscrits dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et les autres normes généralement reconnues du droit international.

Les Etats signataires du traité de Varsovie se prononcent en faveur de la réalisation de mesures de désarmement. En même temps, ils sont toutefois contraints de maintenir leurs forces armées à un effectif et à un niveau tels qu'il leur soit possible de repousser toute attaque de l'extérieur contre l'un des Etats signataires du Traité.

Les forces armées des Etats alliés sont maintenues dans un état opérationnel suffisant pour ne pas être surprises. Mais dans le cas toutefois où une attaque a été lancée contre eux, ils infligeront un échec écrasant à l'agresseur.

A/42/313 S/18888 Français Page 14

Les Etats signataires du Traité de Varsovie n'aspirent pas à disposer de forces armées et d'armements qui dépassent la mesure nécessaire à ces objectifs. Ils s'en tiennent ainsi strictement au cadre requis pour la défense, le refoulement d'une agression éventuelle.

II

Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent comme un impératif suprême de garantir efficacement la sécurité de leurs peuples. Les Etats socialistes alliés ne revendiquent pas une sécurité plus grande que celle d'autres pays, mais n'en accepteront pas non plus une moindre. La parité militaro-stratégique actuellement existante reste un facteur décisif pour la prévention d'une guerre. Toutefois, comme l'a montré l'expérience, un niveau toujours plus élevé de la parité n'apporte pas un surcroît de sécurité. C'est pourquoi ils continueront de s'efforcer de garantir l'équilibre des forces militaires à un niveau toujours plus bas. Dans ces conditions, l'arrêt de la course aux armements et les mesures pour le désarmement réel acquièrent une portée véritablement historique. Pour les Etats, il n'y a pas aujourd'hui d'autre voie que la conclusion d'accords sur la réduction radicale de la confrontation militaire.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie se fondent rigoureusement sur ces positions. En concordance totale avec le caractère défensif de leur doctrine militaire, ils recherchent résolument les objectifs fondamentaux suivants :

premièrement : l'interdiction générale et totale immédiate des essais nucléaires comme mesure prioritaire pour arrêter la mise au point, la fabrication et le perfectionnement des armements nucléaires, leur réduction par étapes et leur liquidation totale, la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Deuxièmement : l'interdiction et la liquidation des armes chimiques et des autres types d'armes de destruction massive.

Troisièmement : la réduction des forces armées et des armements conventionnels en Europe, qui seront ramenés à un niveau tel que chaque partie, tout en assurant sa propre défense, ne dispose d'aucun moyen pour mener une attaque par surprise contre l'autre partie ainsi que des opérations d'attaque en général.

Quatrièmement : la vérification rigoureuse de toutes les mesures de désarmement par la liaison entre les moyens techniques nationaux et les procédures internationales, y compris la création d'organes internationaux correspondants, l'échange d'informations militaires et les inspections in situ.

Cinquièmement : la création de zones sans armes nucléaires et sans armes chimiques dans différentes régions de l'Europe et d'autres continents ainsi que de zones à concentrations réduites d'armements où règne une confiance accrue, la réalisation de mesures militaires génératrices de confiance en Europe sur une base réciproque et l'arrêt de telles mesures dans d'autres régions du Traité de Varsovie et des pays membres de l'Alliance Nord-Atlantique au recours à la force militaire et la prise d'engagements pour maintenir les relations pacifiques, l'élimination des bases militaires se trouvant sur le territoire d'autres Etats et le rapatriement

des troupes dans les territoires nationaux, le retrait mutuel des types les plus dangereux d'armes de destruction massive de la zone de contact directe des deux alliances militaires ainsi que la réduction de la concentration des forces armées et des armements dans cette zone à un minimum convenu.

Sixièmement : partant de la division absurde de l'Europe en blocs militaires opposés, les Etats signataires du Traité de Varsovie se prononcent pour la dissolution simultanée de l'Alliance Nord-Atlantique et du Traité de Varsovie et, comme premier pas dans cette direction, pour l'élimination de leurs organisations militaires ainsi que pour l'instauration finale d'un système global de sécurié internationale.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie proposent aux Etats membres de l'Alliance Nord-Atlantique de mener des consultations dans le but de comparer les doctrines militaires de ces alliances, d'en analyser le caractère et de débattre en commun de leur orientation future, afin de réduire la suspicion mutuelle et la méfiance accumulées au cours des années, parvenir à une meilleure compréhension des intentions mutuelles et garantir que les conceptions et doctrines militaires des deux blocs militaires et de leurs membres reposent sur des principes défensifs.

Les consultations pourraient aussi être mises sur les déséquilibres et les asymétries suscités dans différentes catégories d'armements et de forces armées ainsi que sur la recherche de possibilités permettant de les éliminer, étant entendu que la partie qui a pris un avantage dans un domaine le réduise en conséquence, étant entendu que les réductions aboutissent à un niveau de plus en plus bas.

Les Stats signataires du Traité de Varsovie proposent de mener de telles consultations au niveau des spécialistes compétents avec la participation d'experts militaires des pays des deux côtés. Ils sont prêts à le faire dès 1987. Les consultations pourraient avoir lieu à Varsovie ou à Bruxelles ou alternativement dans ces villes.

Pour la République populaire de Bulgarie : TODOR JIVKOV Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie

Pour la République populaire hongroise : JANOS KADAR Secrétaire général du Parti socialiste ouvrier hongrois

Pour la République démocratique allemande : ERICH HONECKER Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande A/42/313 8/18888 Français Page 16

> Pour la République populaire de Pologne : WOJCIECH JARUZELSKI Premier Secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne

Pour la République socialiste de Roumanie : NICOLAE CEAUSESCU Secrétaire général du Parti communiste roumain, Président de la République socialiste de Roumanie

Pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques : MIKHAIL GORBACHEV Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique

Pour la République socialiste de Tchécoslovaquie : GUSTAV HUSAK Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de Tchécoslovaquie, Président de la République socialiste tchécoslovaque

٠,

Berlin, le 29 mai 1987

A. Parameter section of the control of the control